



# École élémentaire Pauline Kergomard



## Livret d'accueil 2015/2016

Notre école est une école élémentaire, c'est à dire regroupant des élèves du CP au CM2. Nous avons 8 classes. Nous disposons du dispositif « Plus de maitres que de classes » puisque nous avons 9 postes d'enseignants . Nous bénéficions également d'une enseignante spécialisée pour les élèves non-francophones .

Notre école comporte un bâtiment principal et un bâtiment annexe:

### **Bâtiment principal Rez-de-chaussée**

- 2 classes
- Salle de la garderie
- Sale des maitres
- Bureau du directeur

### **1<sup>er</sup> étage :**

- - 4 classes
- - Salle de réunion
- - Salle pour le Réseau Aides Spécialisées pour Elèves en Difficultés
- - Bibliothèque

### **Bâtiment annexe :**

- 2 classes

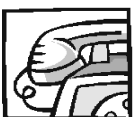
### **Equipement sportif**

- **Salle polyvalente Kergomard**
- **Terrain de sport Kergomard**



Le Directeur, M. SOARES, peut vous recevoir sur rendez-vous les soirs, ou les jours de décharge de direction de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h(Ces jours ne seront connus qu'à la rentrée).

Pour nous contacter :



**Téléphone** : 01 34 77 32 82

**Adresse électronique** : [0781930z@ac-versailles.fr](mailto:0781930z@ac-versailles.fr)

## Cahier de liaison

Vous y trouverez toutes les informations concernant l'école et la classe de votre enfant. Il vous est également réservé pour toute communication écrite avec l'enseignant(e) de votre enfant...

## Service médico-social

Le service médico-social est composé de :

- Mme CERF, médecin scolaire
- Mme JAGOURY, infirmière

Leur téléphone est le 01-30-63-71-78



**Attention : si votre enfant a un problème de santé particulier ou doit avoir un médicament à l'école (par exemple pour de l'asthme), signalez-le bien sur les fiches de renseignements médicaux. Il faudra également prendre contact avec le médecin scolaire pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).**

## Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté (RASED)

Le RASED est composé de :

- Mme ELIES , psychologue scolaire
- Mme DOBEL, maitre E
- Mme THUILLIER , maitre G

Leur téléphone est le 01-30-92-63-46

## Vie de l'école

### Accueil des élèves

Les parents accompagnent leurs enfants au portail. Seuls les élèves rentrent. Les horaires d'entrée doivent être respectés et les retards rester tout à fait exceptionnels. L'accueil a lieu le matin de 8h20 à 8h30 le matin et de 13h20 à 13h30. Après ces horaires le portail est fermé.



Une sonnerie située sur le portail ( Attention elle est située coté cour ) permet de venir récupérer un enfant malade ou pour un rendez-vous médical .

La garderie du matin accueille les enfants de 7h à 8h20, l'entrée se faisant par le portail principal

L'étude du soir, accueille les enfants du cycle II (CP et CE1) jusqu'à 17h30. La garderie prend le relais jusqu'à 19h.

**Si votre enfant reste à l'étude , il est impossible de le récupérer avant 17h30.**

### Sortie des élèves

Les parents récupèrent leurs enfants au portail à 16h . Si leur enfant ne participe pas aux ateliers découvertes , ils peuvent le récupérer ce jour-là à 15h.



**A partir de 6 ans , les enseignants ne sont plus tenus responsables des élèves à la sortie de l'école même en cas de retard des parents.**

### Cantine

Le restaurant scolaire assure les repas tous les jours dès la rentrée.

Tout ce qui concerne l'inscription et les modalités de fonctionnement est à voir directement auprès de la mairie.

### Atelier découverte

Tous les élèves peuvent bénéficier gratuitement des ateliers découvertes sous conditions d'inscriptions préalables en mairie,

### Conseil de délégués

Le conseil de délégués permet aux élèves de s'investir dans la vie de tous les jours à l'école.

Ce conseil, présidé par M. SOARES et un enseignant à tour de rôle, se tient tous les deux mois (environ) selon un ordre du jour émanant des classes .

## Parents délégués

En attendant les élections au conseil d'école en octobre 2015 lors desquelles de nouveaux parents pourront être candidats, voici la liste des parents élus à ce jour et encore présents à l'école:

Mr BAINI

Mme ADJI

Mme RICHARD

Mme DUHAMEL

Mme BERTHOMIER

Mme VILELA

Mme JULLIEN

Mme GROSJEAN

Mme AKSOY

## RÉUNION DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE

Début septembre 2015 ( date à définir à la rentrée ) une réunion de rentrée vous sera proposée. C'est un moment important où le directeur et les enseignants présentent l'organisation de l'école et de la classe. C'est un moment aussi pour répondre à vos questions et pour vous permettre de comprendre l'année scolaire à venir pour votre enfant . Votre présence est indispensable car la présence des parents pour une scolarité réussie est fondamentale .

## Organisation pédagogique

### Effectifs de l'école

192 enfants sont inscrits à l'école pour la rentrée 2015/2016. Ils sont à répartir en 8 classes.

### Projet d'école

Le projet d'école 2015 – 2020 fédère le travail de l'école sur trois grands axes : 1. Développer les compétences langagières , 2 . Se respecter et respecter les autres 3 . Observer , analyser , déduire

### Activités sportives et culturelles

Ces années encore de nombreuses sorties sont prévues. Elles sont propres à chaque projet de classe. Comme l'année dernière, les classes de CP et CE1 iront à la piscine . Divers projets regrouperont tous les élèves (Olympiades , Journées du corps ...).

### Aide personnalisée ( APC )

Une aide est proposée, hors temps scolaire , aux élèves ayant des difficultés . Selon les besoins et en tenant compte des rythmes des élèves, cette aide de peut être le soir (de 16h30 à 17h ou de 16h à 16h45) ou à midi de 11h30 à 12h.

### Remise des livrets

A la fin de chaque trimestre , vous sera remis lors d'un entretien avec l'enseignant de votre enfant le livret scolaire de votre enfant

### Coopérative d'école

L'école dispose d'une coopérative affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'École). Elle finance une partie des spectacles, des sorties, des activités ou des achats pour la classe (livres de bibliothèque de classe, divers petit matériel pédagogique non financé par les crédits publics).

**Pour cela une participation annuelle par enfant vous sera demandée. A titre indicatif cette année la participation demandée était de 15€.**

## Assurance

**Pour l'attestation d'assurance scolaire à fournir à la rentrée, veillez à ce qu'elle mentionne bien la « responsabilité civile » mais aussi « l'individuelle accident » pour les dommages que pourraient subir vos enfants.**

## Les absences

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. **Toute absence doit être signalée dès la première matinée et si possible avant 8h30 heures en laissant un message sur le répondeur.** A la reprise des cours, un mot écrit, daté et explicatif sera fourni par la famille. En cas de maladie contagieuse ou de dispense de sport, un certificat médical sera produit.

Toute absence prévisible est soumise à demande d'autorisation auprès de l'enseignant de la classe.



Le Directeur, Bruno SOARES